



Date de convocation	Présent	Dont suppléant	Pouvoir	Absent	Vote pour	9
12 janvier 2024	6	0	3	5	Vote contre	0
					Abstention	0

DÉLIBÉRATION DU COMITÉ SYNDICAL

Séance du 23 janvier 2024

Sous la présidence de Madame Rachel BURGUY, Présidente du Syndicat des Eaux de la Région Messine

Point n°3 : Tableau des effectifs.

Le Comité Syndical,

À la création du SERM, les personnels étaient recrutés par voie de mise à disposition de la ville de Metz ou de l'Eurométropole. En janvier et juin 2023, le comité syndical avait approuvé la création d'emplois et ils ont été pourvus à compter du 1^{er} octobre 2023. Suite à l'arrivée de ces nouveaux personnels et au départ à la retraite de l'ancien directeur mis à disposition, il est proposé d'actualiser le tableau des effectifs.

Le nouveau tableau des effectifs, présenté en annexe, permet de disposer d'un document unique à jour et de le présenter à l'occasion du vote du budget primitif.

Pour l'année 2024, les principales évolutions concernent la suppression du poste de directeur du SERM par voie de mise à disposition et le maintien de l'emploi d'ingénieur environnement et production, actuellement mis à disposition, mais à hauteur de 35 h/hebdomadaire contre 17,5h /hebdomadaire précédemment. Cette modification permettra au SERM d'assurer le cas échéant un recrutement direct.

À ce jour, le tableau des effectifs compte 5 emplois et 3,5 sont pourvus.

VU le code général de la fonction publique, notamment l'article L. 313-1 ;

VU le décret n°88-145 du 15 février 1988 relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale ;

VU le décret n°2019-1414 du 19 décembre 2019 relatif à la procédure de recrutement pour pourvoir les emplois permanents de la fonction publique ouverts aux agents contractuels ;

DÉCIDE

D'ADOPTER la mise à jour du tableau des effectifs tel que présenté en annexe ;

D'ABROGER les précédentes délibérations fixant le tableau des effectifs ou créant des emplois permanents ;

DE DIRE que les crédits nécessaires sont inscrits au budget ;

D'AUTORISER Madame la Présidente à prendre toutes les mesures nécessaires pour l'exécution de la présente délibération.

La Présidente,
Rachel BURGUY

